ANNEXE 4 : Comptes-rendu du comité de suivi du 5 octobre 2018 et de la réunion publique du 17 décembre 2018

Carrière OMYA à Orgon
BP 10
13 660 ORGON
Tél : 04.90.73.38.00 – Fax : 04.90.73.38.11

Compte-Rendu du Comité de Suivi du 05 octobre 2018

Parc du Golf, E22
350 Avenue JRGG de la Lauzière - CS 30575
13594 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. 06.08.95.19.55 / 04.42.38.10.46

Dossier n° 2018-535
Octobre 2018

Personnes présentes :

Monsieur AUBERT	*Responsable du Musée d'Orgon*
Monsieur BOHEME	*Ligue de Défense des Alpilles*
Monsieur CHRISTIEN	*DREAL Martigues*
Monsieur DENOIX	*Ligue de Défense des Alpilles*
Madame HUPPERT	*Association Sauvegarde Alpilles d'Orgon à Eygalières*
Monsieur MARTARELLO	*Maire d'Orgon*
Madame PIAT	*Syndicat de gestion du PNR des Alpilles*
Madame ROBERT	*A.A.S.O.*
Madame RUIS	*Riveraine*
Madame ZAVAGLI	*A.A.S.O*
Monsieur GOUTARD	*Directeur OMYA*
Monsieur LE GUILLOUX	*Chef de carrière OMYA*
Monsieur RIZZI	*Responsable Qualité et Production OMYA*
Monsieur RIAL	*Ingénieur Production OMYA*
Madame GUIBERT	*Expert AIRCEC*

NOTA : OMYA se tient à la disposition des membres du Comité de suivi pour toute question complémentaire. En l'absence de remarques quinze jours après diffusion, le présent compte-rendu sera considéré comme approuvé par les membres du Comité de Suivi.

INTRODUCTION

Le Comité de Suivi commence à 9h dans les bureaux de la société OMYA. M. Martarello ouvre pour la première fois le comité de suivi en tant que maire et souligne le développement apprécié de la carrière et de l'usine. Monsieur GOUTARD souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie tous les membres du Comité de Suivi d'être venus. Un tour de table permet à tout le monde de se présenter.

L'ordre du jour est le suivant :

1) Ouverture du comité de suivi
2) Contact Sécurité
3) Présentation du projet d'agrandissement de la carrière
4) Visite terrain
5) Présentation des résultats environnementaux
6) Présentation des réaménagements
7) Retour sur le projet d'agrandissement
8) Points divers

I. Ouverture du comité de suivi

II. Contact Sécurité

III. Présentation du projet d'agrandissement de la carrière

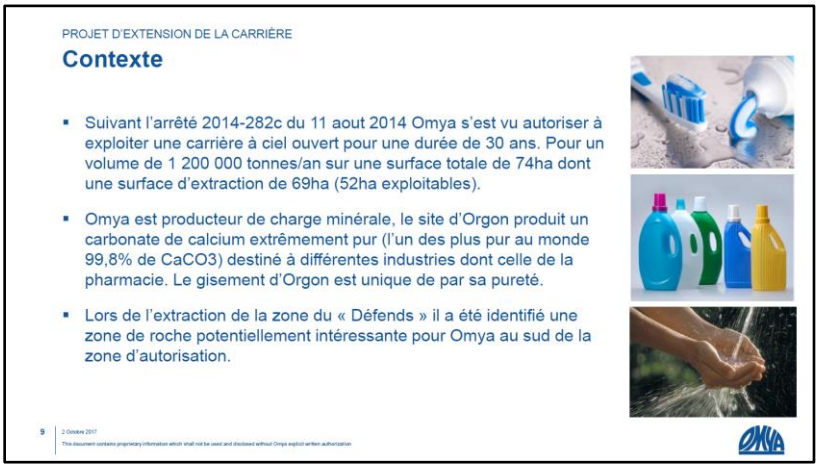

Créé il y a 125 ans, Omya est un groupe spécialisé dans le carbonate de calcium. La société se compose aujourd'hui de 175 sites à travers 75 pays. Le site d'Orgon est remarquable grâce à sa roche d'une pureté chimique unique.

Un gisement à fort intérêt a été détecté au Sud du périmètre du Défends. Il n'avait pas été sondé à l'époque du dossier pour l'ouverture du Défends en 2013. Des sondages récemment effectués confirment la blancheur et la pureté de la roche sur une lentille représentée ci-dessous. Cette zone n'est pas dans le périmètre actuellement autorisé du Défends mais Omya en est le propriétaire. Il est à noter que la zone est possiblement exploitable au sens de la Directive Paysages Alpilles 2007.

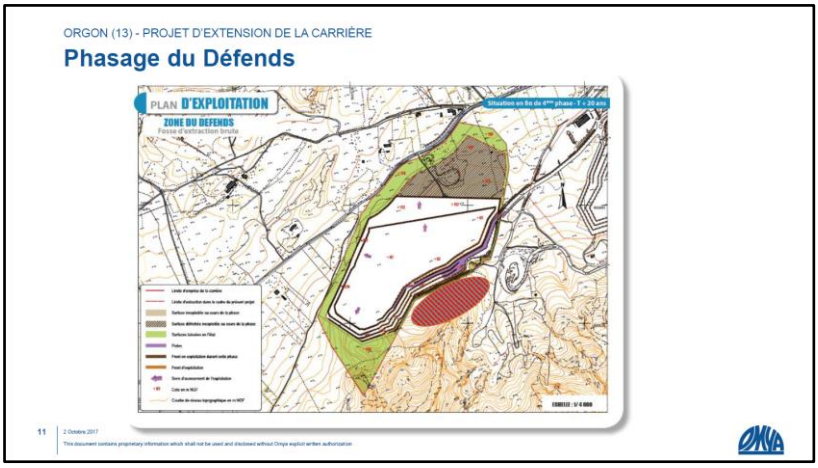

Deux options sont envisageables pour l'exploitation de ce nouveau gisement :

- soit demander l'autorisation d'exploiter à la fin de l'arrêté préfectoral actuel, dans une trentaine d'années ;
- soit augmenter aujourd'hui le périmètre exploitable pour reculer les fronts vers le Sud tant qu'il y a encore une barrière visuelle aux fronts de taille (avant le déboisage de la zone Nord).

Cette deuxième option permettrait l'exploitation de nouveaux fronts au Sud sans augmenter l'impact visuel de la carrière car la barrière végétale Nord serait conservée plus longtemps.

Ce projet d'agrandissement nécessite des nouveaux phasages d'exploitation et de réaménagement du site pour déboiser moins rapidement et éviter ainsi un impact visuel plus fort que si l'exploitation se faisait dans 30 ans.

Il est à noter que ce projet d'agrandissement n'est pas une nécessité due à un manque de gisement.

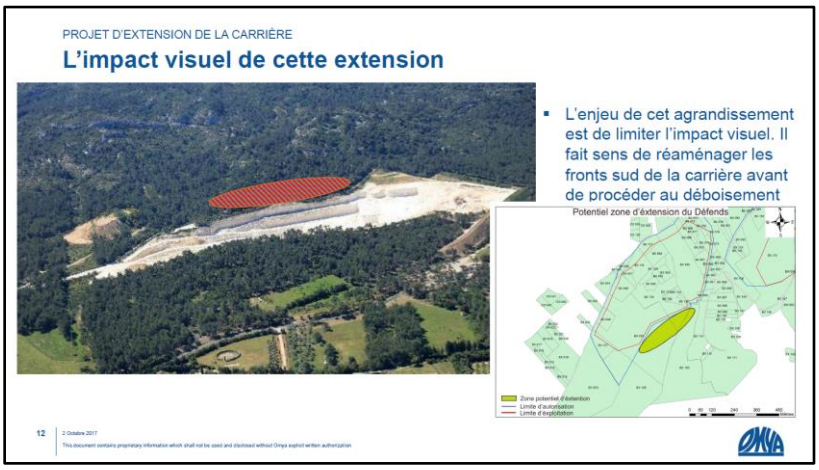

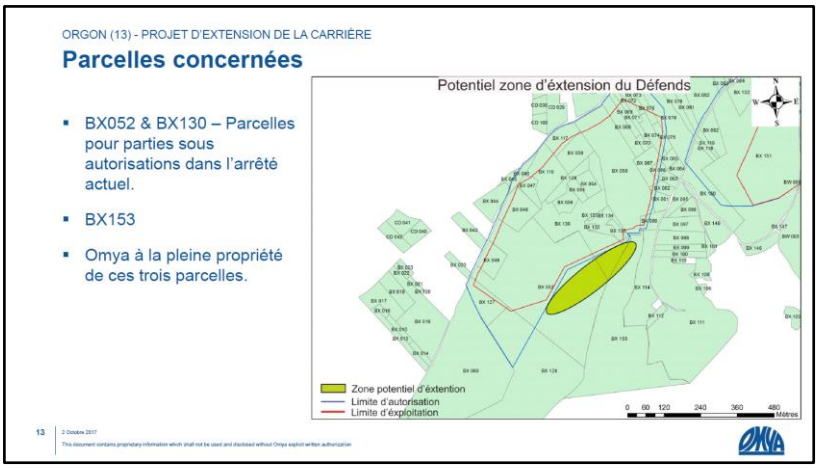

Ce projet d'agrandissement nécessite un dépôt de dossier en préfecture pour expliquer la demande et ses impacts afin que le préfet statue si la modification souhaitée est substantielle ou non. Si ce n'est pas substantiel, un arrêté préfectoral complémentaire sera pris incluant le nouveau périmètre, le nouveau phasage d'exploitation et les nouvelles conditions de réaménagement, sans changement de la durée d'autorisation.

Pour connaître les impacts potentiels du projet d'agrandissement, le bureau d'études Ecomed, qui avait réalisé l'étude faune-flore en 2013, revient pour étudier la biodiversité sur ce nouveau périmètre sur une année complète. D'autre part, une étude paysagère est en cours avec le bureau d'études Encem.

PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE

Etudes des incidences en cours

- Sondages géologiques pour confirmer l'intérêt de l'extension (Février 2017) et limiter l'excavation au seul intérêt géologique pour Omya.
- Etude faune flore en cours depuis été 2017.
- Une fausse a été dessinée : en intégrant la directive paysage Alpilles, limitant l'impact visuel.
- Etude paysagère en cours.

14 | 2 Octobre 2017
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without Omya explicit written authorization

PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE

Impact visuel

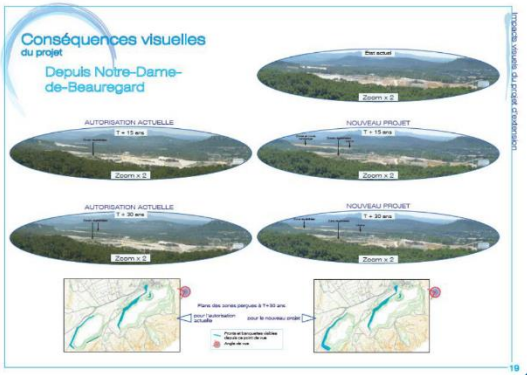

17 | 2 Octobre 2017
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without Omya explicit written authorization

PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE

Impact visuel

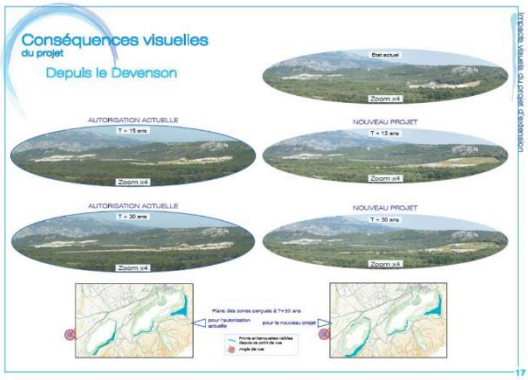

16 | 2 Octobre 2017
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without Omya explicit written authorization

PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE

Impact visuel

15 | 2 Octobre 2017
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without Omya explicit written authorization

M. Goutard souhaite connaître l'avis des membres du comité de suivi sur ce projet. Il propose également que les contenus des études Biodiversité et Paysage leur soient présentés, comme cela avait été le cas pour le dossier de 2013.

Mme. Huppert s'interroge sur la finalité des forages effectués en direction du Val de l'Oule. La foration des terrains permet de connaître la qualité du sous-sol, pour anticiper l'avenir du site. La zone à l'Ouest du Défends est faillée et argileuse. Plus loin encore, on retrouve de la roche un peu plus fragmentée que celle du Défends mais celle-ci est inexploitable à cause de la directive Habitats des Alpilles. Omya a déterminé que le meilleur gisement est en réalité sous l'usine.

Mme. Zavagli trouve que le merlon créé en bordure de route est très efficace contre le bruit et limite l'impact paysager. Elle propose de prolonger ce merlon tout au long de la route d'Eygalières comme compensation à ce nouveau périmètre autorisé.

Pour compenser ce nouveau périmètre d'exploitation, Omya propose également de restituer la même surface, soit 3,5 hectares, intégralement réaménagés sur le périmètre de Montplaisant.

Pour répondre à Mme. Piat, l'enjeu chauve-souris est étudié par Ecomed. Les chiroptères passent plus au Nord du site. Pour autant, il est envisageable de créer des habitats pour chauves-souris sur le site et à proximité.

Il est rappelé qu'il n'y a aucun apport de terre extérieure sur le site afin d'éviter entre autres l'arrivée d'espèces invasives. Omya essaie autant que possible de réutiliser la terre décapée sur une zone à extraire en la déposant immédiatement sur un front à réaménager, pour éviter d'appauvrir le sol pour un stockage temporel trop important. Le merlon extérieur ainsi que l'éperon rocheux avaient nécessité toutefois un ensemencement par la société Alpes Azur Environnement. Mais dès que cela est possible, Omya préfère laisser la nature reprendre ses droits sans intervenir.

Le projet d'agrandissement a été présenté préalablement à la visite du site afin que les membres du Comité de Suivi puissent mieux se rendre compte sur le terrain.

IV. Visite de terrain

La visite terrain s'effectuera à partir de 3 points d'observation signalés par une étoile rouge sur la carte ci-dessus. A cause de difficultés d'accès, le réaménagement Sud de Montplaisant sera observé de loin uniquement.

Préalablement à la visite terrain, les règles de sécurité sont rappelées aux membres du Comité de Suivi. Ils s'équipent ensuite avec les équipements de protection individuels.

V- Présentation des résultats environnementaux

Les Minerals Days, organisés en partenariat avec l'office de tourisme, ont réuni sur la carrière et l'usine ouverte pour l'occasion 350 personnes.

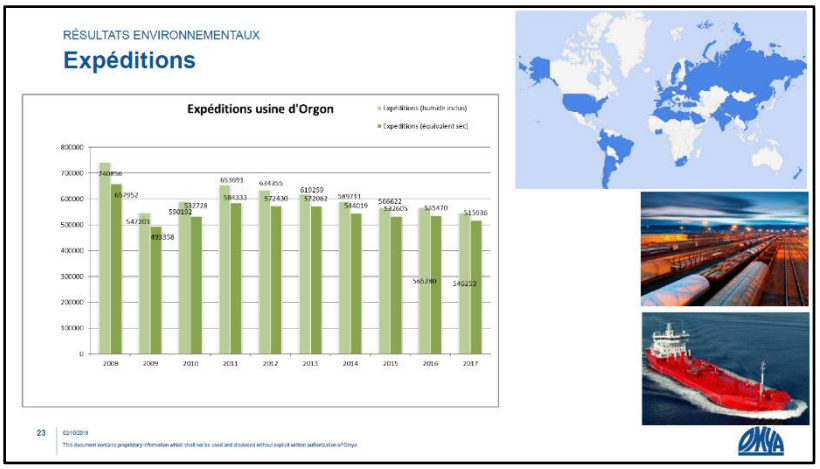

La production se stabilise autour de 500 000 tonnes par an. Grâce à la spécificité du gisement, 55% du tonnage est vendu en France, 35% en Europe. Les usages sont alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques.

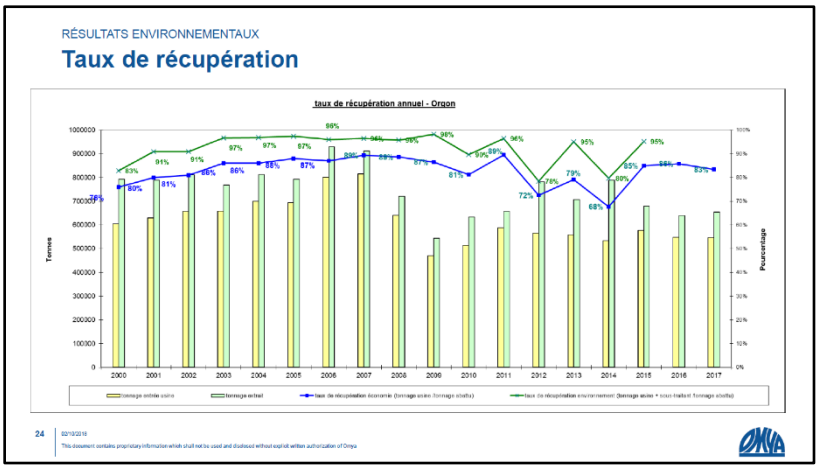

Sur les 700 000 tonnes abattues, environ 600 000 tonnes contenant 7% d'eau sont amenées à l'usine. Soit une valorisation de près de 83%. Les 17% restants sont maintenant réutilisés pour le réaménagement du site plutôt que d'être revendus en granulat.

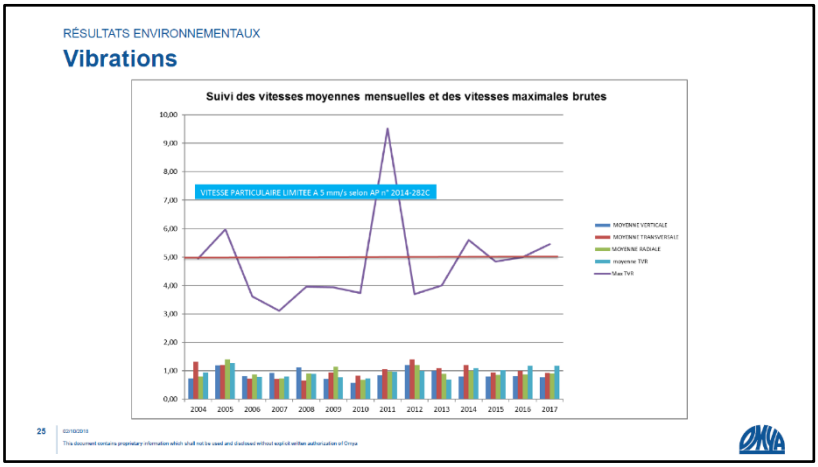

Sur les 133 tirs effectués en 2017, un seul tir sur un seul axe a été enregistré à 5.5 mm/s. Le tir électronique mis en œuvre sur le site facilite la maîtrise des vibrations. Suite à une plainte au Mas des Cigales, un sismographe est en cours d'implantation à proximité de ce Mas. L'orientation, la charge, la distance, le massif géologique… sont des paramètres qui influencent les vibrations émises dans le sous-sol.

Mme. Piat demande si les vibrations peuvent impacter le tunnel qui sert de refuge aux chauves-souris. Même si la distance est importante, M. Goutard propose l'implantation d'un sismographe lorsqu'un tir sera réalisé au plus près du tunnel pour s'en assurer.

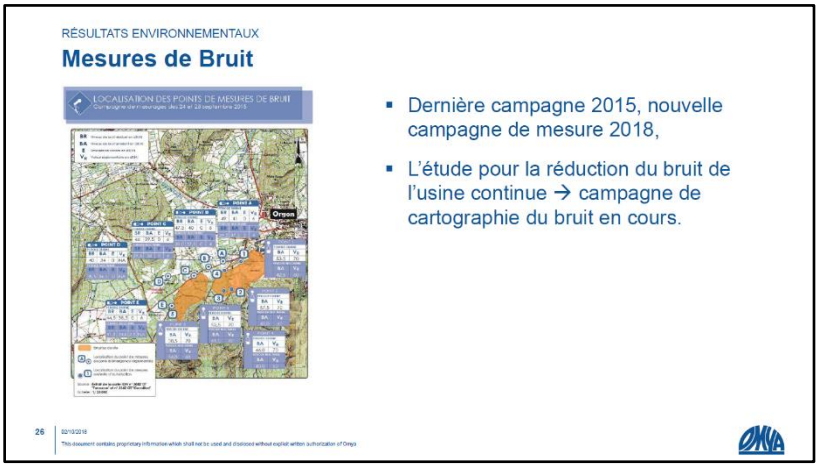

Les prochaines mesures de bruit environnementales sont prévues à l'automne 2018.
Sur les 3 riverains qui se plaignaient du bruit à l'usine, 2 sont partis. Malgré l'implantation des silencieux sur l'usine, le bruit est toujours perceptible. Une cartographie des bruits est en cours pour détailler la source de la gêne et planifier ensuite les opérations nécessaires.

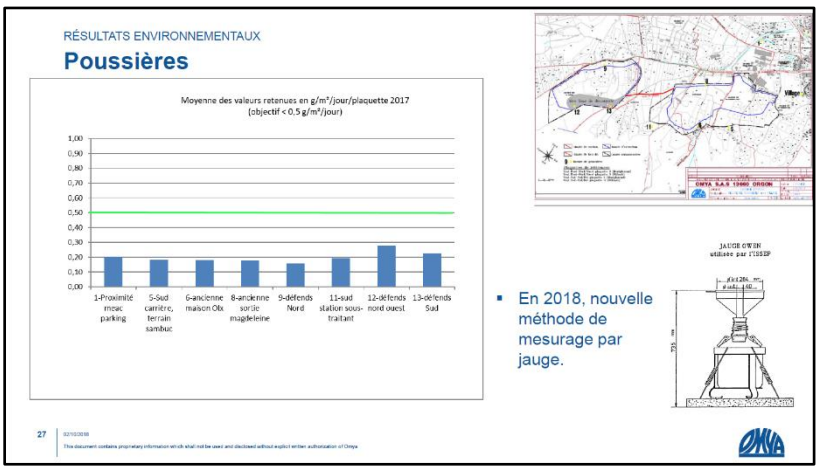

Suite à un changement de réglementation, les plaquettes de collecte des poussières ont été remplacées par des jauges Owen. La fréquence d'analyse est modifiée également. D'une mesure tous les 15 jours avec les plaquettes, les jauges sont installées un mois tous les trimestres. Pour les deux premiers trimestres, les résultats sont du même ordre que les résultats des plaquettes.

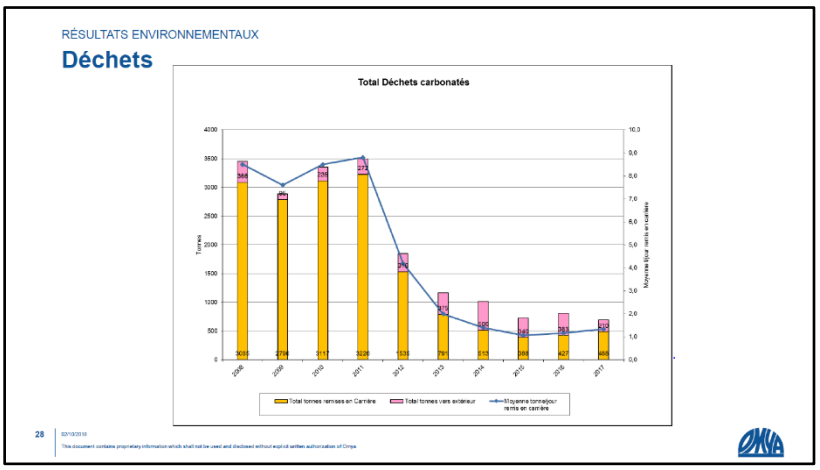

L'usine produit environ 2 tonnes de déchets par jour, issus des produits refusés, ou des nettoyages de l'usine. Ils sont recyclés en interne sur le site.

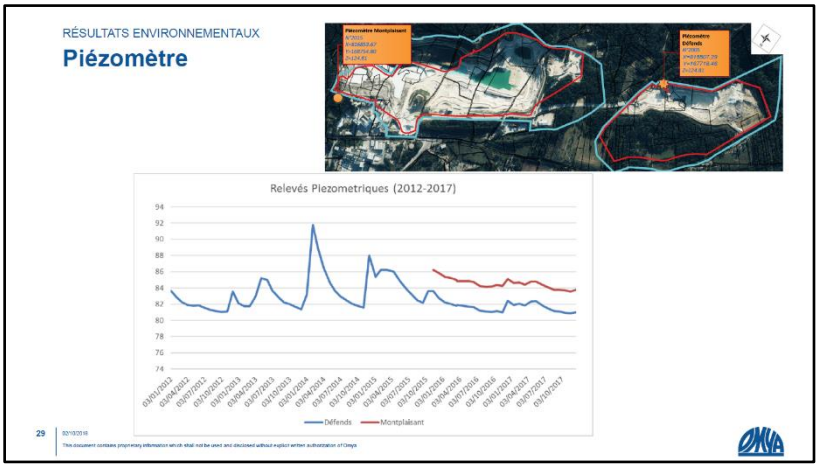

Le niveau des nappes est stable, bien que pas très haut.

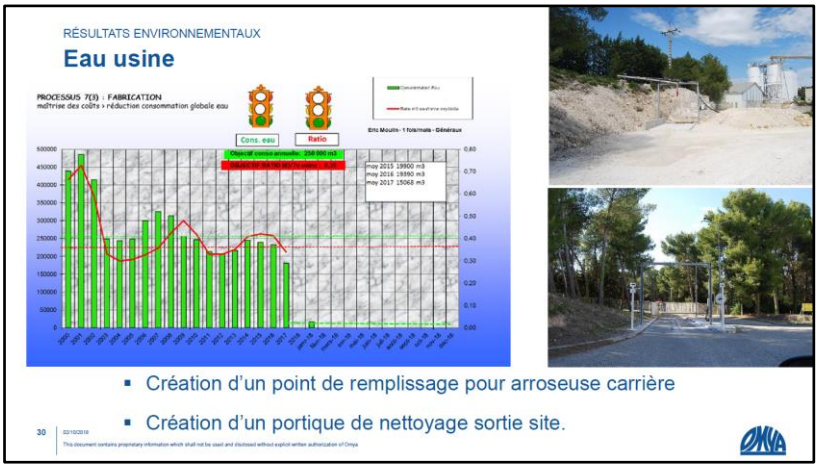

La consommation d'eau de l'usine a bien diminué en 2017, grâce à un important recyclage d'eau sur le site. En effet, l'eau de la fosse est utilisée maintenant pour arroser les pistes à la place de l'eau de ville, ce qui représente environ 50% d'économie. D'autre part, un point de remplissage de l'arroseuse Carrière a été aménagé permettant un remplissage par gravité plus rapide du camion-citerne (2 minutes contre 25 avant installation). Cet aménagement évite également d'impacter les réaménagements dans la fosse et d'y avoir une intervention régulière d'un travailleur isolé.

Omya a aussi investi dans un portique d'arrosage haute pression pour les camions pulvés sortant de l'usine. Il n'y a pas eu de nouvelle plainte sur la poussière en sortie de site depuis.

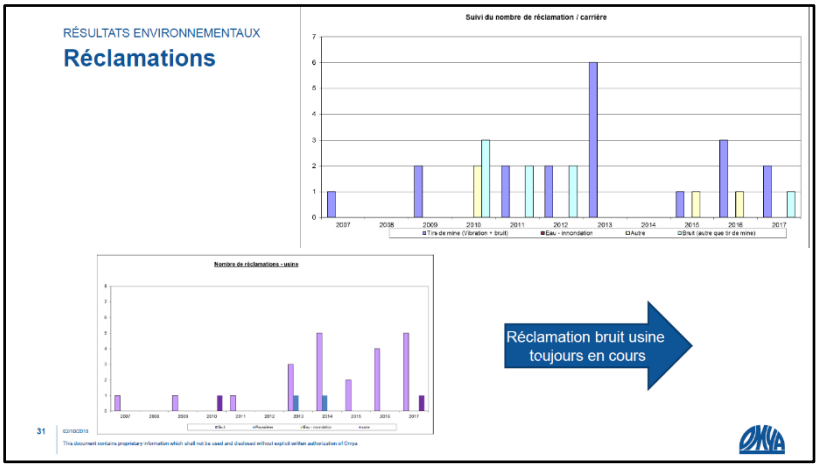

Les plaintes concernaient le tir de mine (1) et le bruit (1) en carrière. Les plaintes Usine traitaient du bruit (5) et de la poussière (1) en sortie de site.

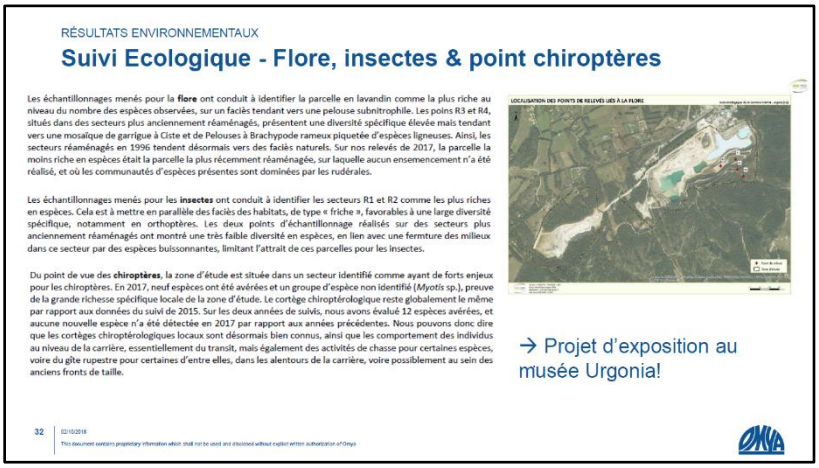

L'arrêté préfectoral impose un suivi écologique tous les 3 ans. Omya a choisi d'en faire une partie tous les ans. Ces données seront prochainement versées en libre accès sur le site mis en ligne par le gouvernement.

VI- Présentation des réaménagements

RÉAMÉNAGEMENTS

Plan directeur

34 02/10/2018

This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without explicit written authorization of Omya

RÉAMÉNAGEMENTS

Zones réaménagées

- Démontage installation Deloram.
- Plantation d'oliviers
- Terres sur front Nord
- Stériles au fond de Monplaisant

35 02/10/2018

This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without explicit written authorization of Omya

RÉAMÉNAGEMENTS

Ancien Stock Pile

36 02/10/2018

This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without explicit written authorization of Omya

RÉAMÉNAGEMENTS
Fond de Montplaisant
37
02/10/2018
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without explicit written authorization of Omya

RÉAMÉNAGEMENTS
Montplaisant Sud
38
02/10/2018
This document contains proprietary information which shall not be used and disclosed without explicit written authorization of Omya

VII- Retour sur le projet d'agrandissement

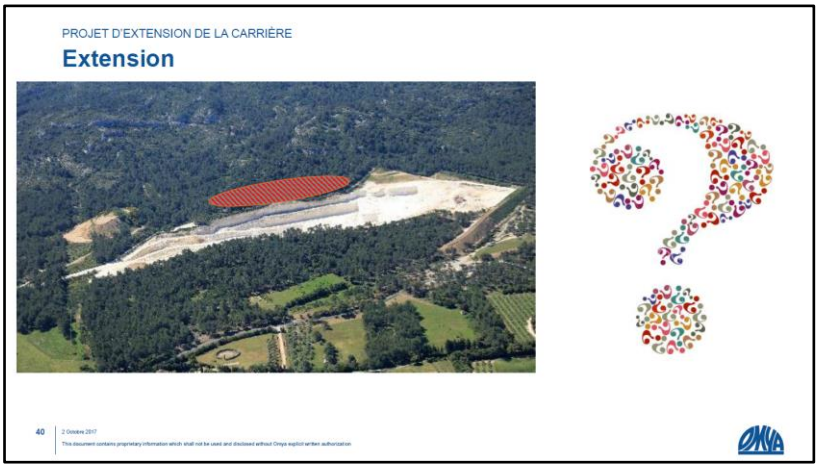

Les membres du Comité de Suivi demandent à organiser une réunion avec les habitants de la commune d'Orgon pour leur détailler le dossier déposé en préfecture.

VIII- Points divers

L'usine s'agrandit avec un nouveau bâtiment pour ensacher les produits destinés aux industries alimentaires et pharmaceutiques (production, ensachage, stockage). Ils étaient préalablement stockés chez un prestataire à Plan d'Orgon.

Suite à l'obtention du permis de construire, les travaux ont commencé en septembre.

Un bardage double peau du bâtiment est prévu pour un isolement phonique. Le gaz naturel sera utilisé pour la combustion. La construction sera reliée au tout à l'égout.

Cet investissement important du groupe Omya permet la création de 5 emplois supplémentaires. Un gardien est prévu également à terme à l'entrée du site pour limiter les risques d'intrusion, ceci pour répondre à un client achetant des produits pour de l'alimentaire.

M. Le Maire regrette l'aspect vieillissant de l'usine depuis la route en provenance de Cavaillon. M. Goutard répond qu'un projet d'investissement de 3 ans est en cours pour rénover les bureaux, le poste de garde et le bâtiment voie sèche (le plus haut de l'usine). Par exemple tous les bureaux sont en simple vitrage.

Le site est d'ailleurs certifié ISO 50 001 depuis le 21/12/2017. Des panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de l'usine avaient été envisagés. Mais en tant qu'industriel, le retour sur investissement était de 22 ans. Par contre la toiture des bureaux pourra être sans doute utilisée pour produire de l'eau chaude et le parking sera ombragé.

Le Comité de Suivi s'achève par un repas convivial dans les locaux d'OMYA.

Projet d'extension de 3 hectares en continuité de la carrière autorisée sous arrêté 2014 – 282c

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

D'INFORMATION ET D'ECHANGES

I. Description du déroulement de la réunion.

La réunion s'est tenue le 17 décembre 2018 à 18h00 dans la salle des fêtes d'Orgon. Environ 70 personnes étaient présentes : citoyens d'Orgon, associations (Ligue de défense des Alpilles, A.S.S.A.O.E., les Amis de Beauregard), institutionnels (Monsieur Jean Claude Martarello Maire d'Orgon, représentants du conseil municipal, Monsieur Martin Tesseire président de Terre de Provence, représentants du parc des Alpilles). La réunion a durée 1h15 et les discussions ont continué autour d'un verre.

- JC Martarello, Maire d'Orgon a ouvert la réunion.
- E. Goutard (Directeur d'Omya Orgon) et C. Rizzi (Directeur de Production) ont présenté le projet en s'appuyant sur un support informatique visuel.
- S'en est suivi un temps d'échange au travers de questions et réponses.

II. Présentation du projet.

La société Omya exploite la carrière d'Orgon depuis 1957. L'exploitation actuelle de la zone du Défends a permis de détecter une qualité exceptionnelle de gisement, situé en limite sud de la fosse actuelle.
C'est pourquoi Omya souhaite réaliser une petite extension de 3,25 ha (69 ha sont actuellement autorisés à l'exploitation) afin d'être en mesure d'exploiter ce gisement complémentaire.

Pour pas augmenter la surface totale autorisée, Omya est prêt à restituer une surface équivalente sur des zones déjà exploitées et réaménagées.

Afin de limiter l'impact visuel, Omya souhaite exploiter puis réaménager cette extension avant de défricher en totalité le bois situé au nord de la carrière.

Ce projet a été présenté au Comité de suivi du 5 octobre 2018, en présence des représentants de la municipalité, des associations locales de défense de l'environnement, de riverains et de l'État.
Le Comité de suivi a suggéré l'organisation d'une réunion publique pour que le projet puisse être présenté à l'ensemble des habitants d'Orgon. Omya a suivi l'avis du Comité et organisé une réunion publique d'information et d'échange le 17 décembre 2018.

Ce document présente le projet d'extension et synthétise les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement.

1. Le projet d'extension

1.1. L'exploitation de la carrière et l'information du public

La carrière est autorisée par Arrêté Préfectoral du 11 Août 2014 pour une durée de 30 ans, sur une surface de 69 ha et pour une quantité d'extraction de 23 millions de tonnes.

L'Arrêté Préfectoral 2014-282c comprend des spécifications contraignantes relatives à :

- La nature des installations
- Le périmètre de la carrière
- La durée de l'exploitation
- Les garanties financières
- La prévention des accidents et des incendies
- La protection du milieu naturel et le suivi des impacts sur le milieu naturel
- La prévention des nuisances sonores et les mesures de bruit
- La surveillance des vibrations
- La protection et suivi des milieux aquatiques
- La disposition et le suivi des poussières
- Le défrichement et l'archéologie
- La remise en état après exploitation
- L'information du public, grâce à un Comité de suivi comprenant l'exploitant et des représentants de la municipalité, des associations locales de défense de l'environnement, des riverains, et de l'État. Le Comité se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur le respect de l'environnement, le phasage et la réalisation des réaménagements.

1.2. Description du projet d'extension

L'ouverture de la carrière du Défends et son exploitation ont permis de détecter une zone, de faible surface et à fort intérêt géologique, au sud du périmètre actuel. Cette zone n'avait pas pu être sondée par le passé. Les sondages réalisés depuis confirment la pureté de la roche et indiquent sa limite géographique.
Cette zone, qui peut être exploitée dans le cadre de la Directive Paysage Alpilles 2007, jouxte le périmètre d'exploitation actuel et Omya détient la maitrise foncière des terrains.

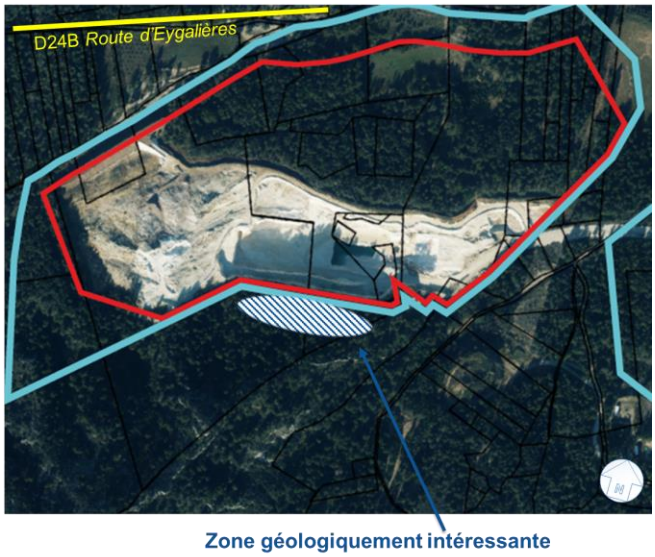

1.3. Les deux options d'exploitation possibles

Première option : demander l'autorisation d'exploiter cette nouvelle zone à la fin de l'arrêté préfectoral actuel, soit dans une trentaine d'années ;

Seconde option : augmenter dès aujourd'hui le périmètre exploitable pour reculer les fronts de taille vers le Sud, tant que la barrière visuelle constituée par les bois de la zone nord existe encore.

Cette deuxième option permettrait l'exploitation de nouveaux fronts au Sud sans augmenter l'impact visuel de la carrière, car la barrière végétale nord serait conservée plus longtemps. Les fronts sud à impact visuel fort seraient réaménagés avant que la partie nord ne soit complètement déboisée.
Le phasage d'exploitation et le plan de réaménagement seraient revus, sans pour autant changer la durée de l'arrêté préfectoral actuel.

1.4. Le processus administratif

Omya souhaite demander une autorisation préfectorale de 3,25 ha, complémentaire à l'autorisation actuelle, ce qui est faible comparé au 69 ha actuellement autorisés.
Ce projet sera instruit par la Préfecture au regard du nouveau dispositif légal et réglementaire d'étude *« au cas par cas »* (R122.2 du code de l'environnement).

La demande se fait au moyen d'un « *Cerfa* », formulaire administratif réglementé, reprenant :

- Les caractéristiques et les objectifs du projet,
- La sensibilité environnementale de la zone concernée,
- L'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine,
- Des annexes avec un plan, une étude paysagère et une évaluation d'incidence du projet sur la zone Natura 2000.

C'est sur la base de ce dossier que l'autorité environnementale évalue le projet. Si l'administration considère cette modification comme *« non substantielle »*, c'est à dire dépourvu d'importance, l'autorisation complémentaire peut être donné sans enquête publique. C'est pour cela que le comité de suivi et Omya ont souhaité informer le public.

1.5. Phasage de l'exploitation

L'option 2 d'exploitation est retenue par Omya pour limiter au maximum l'impact. Les fronts sud seront dans ce cas réaménagés avant de finir le défrichement du bois situé au nord de la carrière. En effet ces bois protègent les riverains d'une éventuelle gêne visuelle.

1.6. Réaménagement

Le réaménagement de la zone sud pourrait être réalisé sur le modèle du réaménagement sud-est de la carrière historique de Monplaisant, considéré comme réussi.

Suite à la proposition du Comité de suivi, le merlon situé le long de la route d'Eygalières sera allongé et végétalisé, afin de créer une barrière végétale tout le long de la carrière.

Toujours pour limiter l'impact visuel, le réaménagement proposé limite la hauteur des fronts de taille.

Fronts Sud réaménagé de Montplaisant

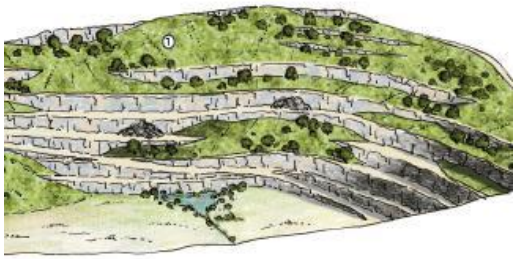

Dessin du futur réaménagement avec de larges banquettes des fronts Sud

2. L'impact environnemental du projet d'extension

2.1. Sur le bruit

Pour mémoire : L'arrêté préfectoral qui régit les conditions d'exploitation de la mine impose des valeurs maximales à ne pas dépasser. Dans ce cadre des campagnes de mesures de bruit sont réalisées tous les 3 ans par un bureau d'étude indépendant à proximité des habitations les plus proches. Le bruit ambiant et l'émergence *(différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels)* sonore sont mesurés.
Par ailleurs, un investissement important a été réalisé en 2014 permettant de concentrer les activités carrière de journée en semaine. Il n'y a plus d'engins travaillant la nuit et le week-end.

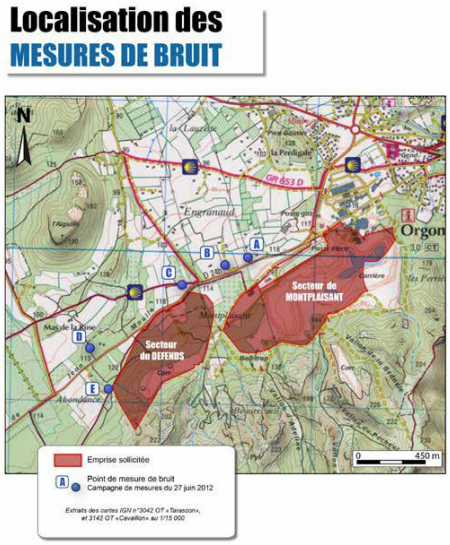

L'extension n'aura pas d'influence négative sur le bruit généré par l'activité.

2.2. Sur les vibrations

Pour mémoire *:* La roche est abattue par tir à l'explosif. Une centaine de tirs sont réalisés tous les ans. Cette activité est encadrée par des procédures strictes : l'arrêt ministériel autorise des vibrations allant jusqu'à 10mm/s, l'arrêté préfectoral prescrit 5mm/s et Omya s'est fixé une limite interne à 3mm/s. Différentes techniques spécifiques permettent à Omya de limiter les vibrations au maximum comme le tir séquentiel ou le tir électronique.
Les vibrations générées par chaque tir sont mesurées à l'aide de sismographes. Au moins 2 sismographes sont placés à chaque tir à proximité des habitations les plus proches.

L'extension se fait en direction du sud ce qui l'éloigne des constructions. De ce fait, le niveau de vibration restera dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui.

2.3. Sur le trafic routier

L'extension n'a pas pour objectif d'augmenter la capacité de production annuelle de la carrière.
Il n'y aura donc pas d'augmentation du trafic routier.

Pour mémoire : du fait de la spécialisation de l'usine sur des marchés particuliers et de la conjoncture économique, les volumes expédiés au départ du site ont nettement diminué par rapport au début des années 2000.

2.4. Sur l'eau

Pour mémoire *:* L'exploitation de la carrière se fait hors d'eau. La limite inférieure d'exploitation est de 82m NGF (*Nivellement Général de la France : repères altimétriques)* et se situe au-dessus de la nappe.
L'arrêté préfectoral impose des relevés piézométriques mensuels et deux piézomètres sont installés sur le site. Enfin une étude hydrogéologique accompagnait le dossier de demande d'autorisation de 2014.

L'extension n'aura pas d'influence sur l'eau puisque l'exploitation se situe sur des niveaux supérieurs de la carrière.

2.5. Sur les poussières

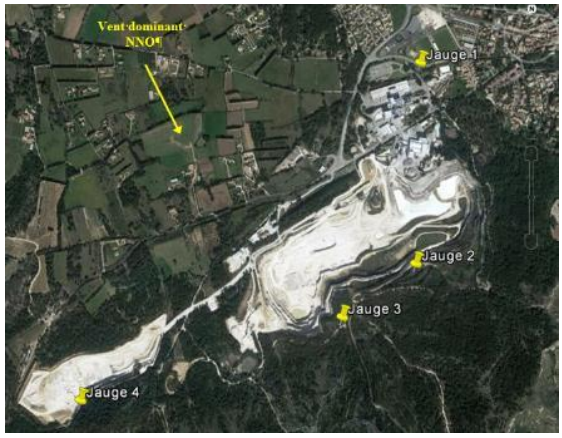

Pour mémoire : Les émissions de poussières dans l'environnement sont surveillées par un réseau de Jauges Owen, qui recueillent les retombées de poussières. Ces retombées sont pesées afin de suivre le niveau d'empoussiérage autour du site. La limite de retombé de poussière est fixée par arrêté préfectorale à 0,5 mg/m²/jour nous sommes en moyenne à 0,2 mg/m²/j. Un réseau d'asperseurs asservi à une station météo est en place sur les pistes revêtues pour limiter l'envol de poussières. Pour les pistes non revêtues, un système d'arrosage mobile est utilisé. L'eau utilisée est prélevée en fond de carrière.

Les dispositions d'arrosage pour limiter l'envol de poussière seront appliquées dans l'extension.

2.6. Sur l'écologie

Pour mémoire : Le site est soumis à un suivi écologique triennal. Omya a néanmoins décidé de réaliser ce suivi tous les ans en alternant les thèmes, tout en suivant les espèces à enjeux forts : chiroptère, lézard ocellé…

Une évaluation simplifiée des incidences de cette extension a été réalisée avec l'aide du bureau d'étude d'ECO.MED. Il a été relevé :

- Qu'aucun habitat naturel ou habitat d'espèces Natura 2000 n'est présent au niveau de la zone d'extension
- Que concernant les chiroptères, la zone d'étude présente un intérêt faible à très faible pour les populations des chauves-souris du site Natura 2000.
- Qu'aucune destruction d'espèces Natura 2000 n'est envisagée. Seul un dérangement occasionné lors des travaux de défrichement est pressenti à des niveaux très faibles, compte-tenu des habitats d'espèces considérés.
- Qu'en ce qui concerne les autres espèces à enjeu seule la Proserpine, qui se reproduit dans les layons (*sentiers*) ouverts au sein du boisements pour les besoins des sondages géotechniques, serait touchée par les travaux. Au regard du très faible effectif considéré, les atteintes du projet sur cette espèce sont estimées faibles. Une mesure d'atténuation d'impact sera appliquée afin d'éviter toute destruction directe d'individus.

2.7. Sur le paysage

Les conséquences visuelles du projet ont été évaluées à l'aide de photo montage et de la simulation 3D. Ces outils permettent d'adapter le réaménagement pour limiter l'impact visuel.

III. Temps d'Echange.

Ci-dessous une transcription écrite des échanges qui ont eu lieux lors de la réunion.

E. Goutard : Merci à tous. Nous écoutons maintenant vos questions, vos remarques, un micro va circuler.

Un Riverain : **Bonsoir, je me présente M. Dorille, un des riverains de la carrière, nous avons vu un très bel exposé d'Omya, nous comprenons très bien l'intérêt qu'Omya a à exploiter une nouvelle partie intéressante et je pose la question : quel est l'intérêt pour la commune et quel est l'intérêt pour les habitants d'Orgon d'avoir une telle extension de carrière ?**
E. Goutard : Bonsoir et merci pour cette première question qui nous donne la possibilité d'expliquer l'intérêt pour la commune. Comme nous avons pu l'expliquer, le gisement d'Orgon est particulièrement pur géologiquement, avec une teneur en carbonate de calcium très élevée, ce qui permet de le vendre pour l'industrie pharmaceutique alimentaire. Conscient de l'importance de cette pureté de gisement, nous sommes intéressés à accéder à une zone qui est très pure.
L'intérêt pour la commune c'est les retombées de l'activité économique : 120 employés d'Omya, dont 80 employés directs et une quarantaine de sous-traitants, 18 personnes sont citoyennes d'Orgon et habitent sur la commune,
Par ailleurs Omya génère de l'activité pour les commerces, les employés vont déjeuner au village, vont à la boulangerie, au supermarché… L'activité ramène des taxes, impôts, à la communauté. J'en parle souvent avec M. Martarello qui regrette que ça ne remonte pas toujours directement à la commune, mais il y a une partie qui peut remonter à l'état. Il y a une partie qui remonte via la communauté de communes donc ce n'est pas forcément versé en direct à la commune mais il y a quand même des retombées économiques liés aux taxes et impôts que verse Omya. Ensuite Omya s'investit dans la vie associative locale par des dons aux associations. On consacre un budget de 10 000 € par an, réparti entre différentes associations autour du village, pas que du village mais autour du village, ça peut être le foot (Val Durance Foot), le musée, le club taurin… Enfin nous avons en place un système de mécénat avec la commune, mais aussi avec le groupe chiroptère de Provence.

Oui vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question, parce que mon objectif n'était pas de dire il faut faire fermer l'usine d'OMYA c'était plutôt de dire on fait une extension de 3 hectares qu'est-ce que ça nous apporte de plus ces 3 hectares ?
Ces 3 hectares permettent en volume si on parle clairement d'accéder à 2,5 millions de tonnes d'un gisement extrêmement pur qu'on ne trouve pas forcément ailleurs.

Oui mais ça c'est très clair, mais à moi ça m'apporte quoi en plus ?
À pérenniser l'activité de l'usine d'Orgon, puisque la valeur ajoutée créée par l'usine d'Orgon est intrinsèquement liée avec l'activité de la carrière et l'approvisionnement en gisement depuis cette carrière.

D'accord, donc en gros vous dites si vous ne faites pas cette extension la pérennité d'Omya peut être mise en cause ?
Nous sommes face à une ressource limitée. Si nous ne profitons pas de cette extension, à terme, la pérennité de l'usine pourrait être mis en cause. Le « terme » se situe au-delà de 30 ans durée de l'autorisation actuelle.

Autre riverain : **J'aurais une petite question est-ce qu'il serait possible de revenir sur votre dernier écran, pour avoir une petite précision ; voilà quand vous mettez « Omya pourrait donc restituer la même surface sur des zones déjà exploités aménagés » qu'est-ce que vous entendez par restituer la même surface : à qui ? quand ? Comment ? sous quel mode ?**

E. Goutard : C'est souvent une remarque qu'on a en comité de suivi. Restituer c'est sortir du périmètre d'autorisation. C'est quelque chose qui a été fait dans le passé : les images que vous avez vu de la zone de Monplaisant visible depuis le belvédère sur le chemin de la pierre, est une zone restituée. C'est à dire qu'Omya n'a plus d'activité de carrière dans cette zone. Donc elle est restituée à la nature, ça fait un environnement où il n'y a plus de perturbation de main de l'homme et donc un développement naturel possible.

Nous avons souvent la remarque de comment les citoyens d'Orgon pourraient en profiter ? Omya jusqu'à présent est toujours resté propriétaire de ces zones restituées pour en gérer le risque. Nous sommes, comme dans certaines zones des Alpilles, avec des fronts de tailles… Sur ces fronts il y a des arbres, des mousses qui poussent et avec la pluie, les gelées, il peut y avoir des endroits non stabilisés. Par conséquent, la randonnée, l'exploration de ces zones-là ne sont pas toujours recommandés. C'est pour cela qu'Omya en reste propriétaire. En résumé les restitutions réalisées jusqu'à présent, sont une restitution à la nature je dirai, pour laisser place à la biodiversité.

Pourquoi ne pas ouvrir les zones au public

Pourquoi pas, nous en avons parlé en comité de suivi. Nous ne l'avons jamais mis en œuvre mais on a pu parler avec le musée de l'idée de détourner « le chemin de la pierre » pour pouvoir s'approcher plus près ou même de traverser certaines zones réaménagées pour laisser les promeneurs, les citoyens d'Orgon accéder à ces zones-là, qui présentent un intérêt.

Autre riverain : **Excusez-moi, je n'ai pas une voix qui porte, moi je constate quand même que vous ne répondez pas aux questions. Je voudrais juste apporter une précision qui pourrait être intéressante pour le public. C'est que parmi les terres agricoles exploitées, seules les carrières sont avec une durée d'amortissement limitée. Donc il me semble que votre projet d'extension répond à ce critère qui est incontournable pour une carrière. D'autre part on pourra reparler de l'impact que vous présentez sous un jour tout à fait radieux, moi j'habite depuis 10 ans sur la commune, je suis quand même surpris, parce que je ne suis pas né à Orgon, que sur une zone de plein air le paysage soit aussi sauvagement détruit au détriment de la faune et de la flore. Votre mur de terre, quand on passe sur la route touristique d'Eygalières, franchement on ne voit que ça ! Désolé, mais moi c'est mon œil de photographe qui me pousse à porter cette critique, on ne voit que ça, comme un nez au milieu de la figure. De même quand on se promène sur le sentier de la pierre où il y a des découvertes archéologiques, avec apparemment des habitats troglodytes… Est-ce que ces habitats troglodytes qui ont été découverts lors du dernier défrichement ne font pas partie de la zone que vous voulez creuser ?**

E. Goutard : Plusieurs remarques :

- Vous parliez des compensations sur les zones agricoles : quand on ouvre une carrière, on est tenu en tant qu'exploitant de mettre en garantie bancaire les montants nécessaires au réaménagement, pour que l'exploitant ne puisse pas se défausser et que la carrière soit réaménagée à la fin. Aujourd'hui en France deux industries ont cette contrainte : l'industrie du nucléaire et l'industrie des carrières.
- Sur votre remarque sur le paysage pour reprendre le point, il est certain qu'on fait reculer, qu'on creuse dans les Alpilles et qu'on façonne le paysage et qu'on change le paysage naturel. Cependant dans l'exploitation et dans le réaménagement on essaie de recréer, de façon certes artificielle, des aménagements intéressants au niveau biodiversité. C'est entre autres pour ça que dans cette future zone nous prévoyons plus de grands espaces et

moins de front puisque l'intérêt écologique semble être plutôt du côté grand espace pelouse.

- Enfin le merlon on ne peut que convenir qu'un mur vert, même s'il y a des terres, même s'il y a des arbres dessus n'est pas parfait. En particulier quand il vient d'être réalisé comme celui le plus éloigné côté Défends, Vous avez, plus proche de l'usine, un merlon qui a été fait il y a 25/30 ans qui s'intègre un peu mieux du fait que les arbres ont poussés. Une remarque qu'on a eu en comité de suivi et qu'on suivra, c'est que les personnes qui constituent ce merlon qui sont des travaux publics et mettent toujours beaucoup d'efforts à faire quelque chose de complètement plat, et qui ressemble à l'arrivée un peu trop à une piste d'atterrissage…Donc faire un merlon moins plat, plus naturel, vallonné et un peu moins façonné directement par la main de l'homme pourrait faire sens. Et ce serait même plus simple a réaliser, donc on suivra cette recommandation.

Encore une fois je crois que vous n'avez pas répondu à ma question. Ce n'est pas grave on commence à prendre l'habitude
Il y avait plusieurs questions donc…

Sur l'amortissement du terrain agricole par exemple, Quel est l'intérêt ? apparemment pour reprendre une expression de Coluche "vous avez découvert un gisement plus pur que pur" L'intérêt capitaliste d'Omya qui se frotte les mains, on va pouvoir exploiter de la craie encore plus pure qu'avant, ce n'est pas très logique mais bon je souligne votre contradiction.
D'autres part, il faut quand même constater que dans ce parc qui est a priori à vocation agricole, Omya constitue une tache
Je vous laisse ces propos sur le fait qu'Omya est une tache. On essaye à travers l'activité industrielle, mais aussi à travers un réaménagement d'être soucieux des conséquences environnementales et de notre empreinte sur l'environnement. Si vous estimez que cette exploitation fait tache, chacun est libre de juger la forme du réaménagement et de l'exploitation.
Autre question ?

***Autre Riverain* : Oui ma question se réfère au comité de suivi dans lequel ce projet a été présenté pour la première fois. Il avait été évoqué avec les différentes associations présentes et également avec les membres du conseil municipal le fait que dans la mesure où cette extension entre guillemets se faisait, sous quelque forme que ce soit, on attendait en contrepartie qu'Omya prenne des engagements en matière paysagère, de vision ; qu'Omya puisse, sur cette fameuse partie nord de la carrière, moins déboiser ou moins avancer. L'idée c'était quand même aussi d'avoir pour les riverains des contreparties qui permettent par exemple de moins déboiser. Je crois que l'ensemble des intervenants était d'accord pour dire que ce déboisement en termes d'impact visuel était quand même extrêmement « impactant », par rapport à la vue de la carrière. Il me semble qu'il y avait eu donc différentes interventions pour demander à ce qu'en contrepartie de cette extension qui serait à l'arrière, on déboise moins sur l'avant. Parce que c'était à la fois une barrière naturelle visuelle, de bruit qui venait se rajouter à la barrière de merlon. Qu'est-ce qu'il en est de ces discussions qui ont eu lieu et des engagements que vous êtes en mesure de prendre par rapport à ça aujourd'hui si cette extension ce fait ?**
E. Goutard : Donc la zone où on souhaite étendre, le défrichement du bois sera progressif. Aujourd'hui les engagements qu'on a pris suite au comité de suivi est d'allonger ce merlon le long de la route. L'emprise au sol du Merlon fait 20 mètres, puisque quand on fait un merlon haut, on se retrouve avec une emprise au sol large. Cela réduit un peu la surface exploitable comparé à l'autorisation de 2014. Donc si on parle de volume gagné, si l'extension de 3,25 ha permet d'accéder à 2,5 millions de tonnes, le volume globale de la carrière n'augmente pas de 2,5 millions de tonne car le merlon diminue les volumes initialement exploitables.

L'idée qui avait été émise, au-delà du merlon qu'on va prolonger, c'était peut-être laisser devant ce merlon des arbres actuellement plantés. Parce que si on les replante ça va mettre des siècles pour qu'ils repoussent. Donc l'idée c'était de limiter l'impact visuel du merlon en le construisant peut-être un tout petit peu en retrait et de laisser devant la partie végétalisée existante actuellement, donc qu'est-ce qu'il en est …
La position du merlon tel qu'il est aujourd'hui dessiné implique de laisser les arbres comme on a pu faire sur la zone du merlon le plus récent. Ce qu'on n'avait pas fait sur la première zone du merlon ou on avait commencé par couper tous les arbres. Nous devons reconnaitre qu'en ayant coupé les arbres, on s'est retrouvé avec ce grand mur, marron la première année et vert la deuxième, et qu'avant qu'il y ait des arbres qui poussent devant, je vous rejoins, ça prendra des années. Quand on a étendu le merlon, on s'est dit cette fois-ci on ne coupe pas les arbres. On construit le merlon et on laisse les arbres devant. Idem pour ce nouveau merlon, on continuera à laisser un rideau d'arbres devant puisque couper la hauteur du merlon avec un arbre fait sens.

Autre riverain : **Je voulais un renseignement là, vous avez fait des forages en direction du Nord Est, derrière la ligne rouge, qu'est-ce que vous comptez faire là-bas ?**
E. Goutard : On a fait deux séries de sondages là-bas (nord du Défends) mais aussi dans la vallée derrière. En hiver 2017 on a sondé là et la vallée qui est derrière, qui est complètement protégée, sans construction, juste avec un chemin DFCI, c'est assez boisé et assez sauvage. C'est parce qu'on voulait savoir si la roche extrêmement blanche, extrêmement pure qui nous intéresse continuait derrière. En fait elle ne continue pas derrière. Le gisement est appuyé sur le massif avec un pendage mais elle n'est pas derrière.
En hiver 2018, on a fait des sondages sur cette parcelle là (ouest du Défends) en direction de l'amandier, afin de connaître géologiquement parlant le sol. Ce sont des terrains qui appartiennent à la société Omya et on nous avait demandé d'évaluer la qualité. On a une zone faillée et argileuse qu'on a confirmé par sondage. Les géologues et les cartes de géologie précisaient cela en effet, mais le terrain est extrêmement escarpé et donc ça pu bouger dans le temps. Puis on a une zone ou on a trouvé à nouveau la roche mélangée avec de l'argile. On voulait évaluer les terrains. Comme j'ai dit la zone avec notre autorisation actuelle de 23 millions de tonnes couvre les besoins pour les 30 prochaines années

Pourquoi étendre la carrière dès aujourd'hui ?
Puisque on se dit laisser ça (zone sud du Défends) non réaménagé pour s'en servir peut-être dans 30 ans, c'est quand même dommage et on préfère se dire on recule jusqu'au mur, c'est-à-dire jusqu'à la pierre grise dure pour réaménager complètement cette zone-là.

Autre Riverain : **Quel est La hauteur maximale de l'extension ?**
E. Goutard : On est juste en dessous de la crète.

Alors la hauteur maximale est de combien ?
Je n'ai pas la côte directement en tête.

Actuellement le point le plus haut est à quelle hauteur et à quelle hauteur maximale ? sachant que la crête varie …
E. Goutard : J'ai mon chef de carrière qui connais par cœur ces éléments, parce que moi je connais la côte 82.
Christophe Le Guilloux (Chef de carrière Omya) : Messieurs dames bonsoir, donc sur NGF 165 si je comprends ce que vous dites Monsieur. NGF165 mètres, on se situe sous la ligne de crête, actuellement on est 20 mètres dessous, on est à 145 actuellement

Mais ça sera visible alors
E. Goutard : (Explication de l'impact visuel avec étude paysagère à l'écran – vues comparées projet actuel vs nouveau projet) C'est ce qu'on voit là sur l'écran, c'est pour ça qu'on a fait le choix de pelouse pour réduire l'impact visuel. Ces surfaces de pelouse seront à terme boisées, puisque c'est plutôt du bois qui pousse sous nos latitudes. L'idée est de réaliser un réaménagement de type Monplaisant avec de large surface et des fronts de taille réduite.

Autre Riverain : **En partie sud, il y a une partie complètement déboisée ? on fera une excavation là ?**
E. Goutard : Non, là c'est la vallée derrière on ne touche pas.
Non on n'a pas encore déboisé l'extension future, c'est une extension qu'on a pas eue, donc on a rien touché on a juste coupé quelques arbres pour faire passer la sondeuse il y a deux ans.

Autre Riverain : **Je vous rappelle que sur la partie que vous exploitez à l'heure actuelle, on avait découvert des sites d'extraction de sarcophages qui ont fait l'objet d'études de la part de la DRAC. Est-ce que sur la partie que vous envisagez d'exploiter il a été fait des recherches sur des sites archéologiques intéressants ?**
E. Goutard : Aujourd'hui l'autorisation préfectorale que nous avons nous impose des recherches archéologiques préventives avant exploitation. C'est-à-dire qu'on coupe le bois puis une fois que le bois est coupé on fait venir la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Donc c'est soit la DRAC soit l'INRAP (institut national des recherches archéologiques préventives) soit une association d'archéologues selon les intérêts. Généralement c'est l'INRAP qui vient ici, mandaté par la DRAC pour faire des recherches archéologiques. C'est seulement une fois que les recherches archéologiques ont été réalisés qu'on a le feu vert pour exploiter. C'est une disposition qui est dans notre arrêté actuel.
L'autorisation qu'on veut demander vient en ajout, c'est une autorisation complémentaire de l'autorisation actuelle, donc l'ensemble des préconisations qui sont aujourd'hui dans notre arrêté s'appliquera à cette zone-là, donc nous serons tenus de faire des recherches archéologiques.

Pour refaire une garrigue sur le sol calcaire qui caractérise la Provence, il faut à peu près 80 ans et pour refaire une forêt il faut plus d'un siècle. Moi ça me paraît un peu léger votre truc de réaménagement dans la mesure où il n'y a pas de terre arable. Il n'y a pas d'humus, la roche est nue, je ne vois pas comment vous allez faire repousser de la végétation là-dessus.
Vous me dites qu'il n'y a pas de terre arable, mais nous remettons systématiquement sur les terres à réaménager de la terre. Et cette terre ne vient que de la carrière, nous avons pas d'autorisation de faire un apport extérieur.
J'ai justement quelques slides de la biodiversité des réaménagements qu'on a pu faire. Ce sont des images qu'on échange en comité de suivi.

Projection de vues de réaménagement de la carrière et des faune et flore qui s'y trouvent.

E. Goutard : Est ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon on peut continuer la discussion autour d'un verre. Merci

IV. La Société Omya SAS

Omya est un producteur international de charges minérales* à base de carbonate de calcium pour l'industrie. Omya est leader sur ce marché et présent sur le plan mondial dans la distribution de produits chimiques de spécialité. Ses principaux marchés se trouvent dans l'industrie du papier, des matières plastiques, de la peinture, du bâtiment et dans l'environnement, la pharmacie, l'alimentaire, l'agriculture et la nutrition animale.

Le Groupe Omya a été créée en Suisse en 1884 et est présent à Orgon depuis 1957. L'usine et la carrière d'Orgon sont importantes pour le Groupe du fait de la qualité du gisement et de la technicité des procédés de fabrication.
Aujourd'hui le site est un acteur majeur de l'économie locale qui génère plus de 120 emplois directs auxquels s'ajoutent de nombreux emplois indirects.

Charge minérale : on désigne sous le nom général de charge minérale toute substance minérale qui, ajoutée à certains matériaux, permet de modifier de manière sensible leurs propriétés mécaniques, électriques ou thermiques, d'améliorer leur aspect de surface ou bien, simplement, de réduire leur prix de revient.